

Nom	Politique sur l'accueil
Raisons justifiant la politique	<p>AthlètesCAN s'intéresse fondamentalement à la santé et à la sécurité de ses employés, ses contractuels, ses partenaires, ses intervenants, ses membres et ses invités, et fera tout son possible pour offrir un environnement sécuritaire et sain lorsqu'elle organise des soirées et des rencontres. Cet engagement s'inscrit dans les valeurs de sécurité, d'excellence, d'engagement, de respect et de comportement éthique de la <i>Politique canadienne du sport de 2012</i>.</p> <p>La consommation excessive d'alcool peut avoir des conséquences graves sur la sécurité et le bien-être des employés, des contractuels, des partenaires, des intervenants, des membres et des invités d'AthlètesCAN et des membres du public, et pourrait entraîner des comportements déplacés portant atteinte à la réputation d'AthlètesCAN ou à son statut dans la communauté. Par conséquent, AthlètesCAN a instauré une politique pour établir des normes et des attentes concernant l'organisation de soirées et de rencontres par l'organisme, avec une attention particulière sur le contrôle de la consommation d'alcool par les employés, les membres et les invités au cours des dites activités, y compris, mais sans s'y limiter, le forum annuel d'AthlètesCAN.</p> <p>AthlètesCAN reconnaît que l'alcool est un élément fréquemment associé aux rencontres et soirées, et socialement acceptable, et tentera d'établir une atmosphère détendue et sociale pendant ses activités d'accueil, tout en continuant à respecter les normes de l'organisme et la présente politique.</p>
Politique	<p>AthlètesCAN pourrait, de temps à autre, organiser des événements durant lesquels on servira des boissons alcoolisées. Pendant ces rencontres, AthlètesCAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurera que seules les personnes majeures pourront consommer de l'alcool. • surveillera la consommation d'alcool. • découragera la surconsommation. • offrira des alternatives à l'alcool. • atténuera les risques lorsque de l'alcool aura été servi ou consommé. • prendra des mesures raisonnables lorsqu'une personne invitée semblera intoxiquée. <p>Les personnes invitées à ces soirées et rencontres doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter leur consommation personnelle à des niveaux raisonnables afin d'éviter que l'alcool nuise à leur capacité d'agir de façon raisonnable. <p>La présente politique est compatible avec le <i>Code des comportements interdits dans le sport</i>, tel qu'établi par le Centre canadien de l'éthique dans le sport, et la complète.</p>
Portée de la politique	<p>La présente politique s'applique à toutes les rencontres organisées par AthlètesCAN où l'on sert de l'alcool.</p> <p>On s'attend à ce que les employés et les membres du conseil d'administration qui choisissent de consommer de l'alcool pendant les rencontres et les soirées d'AthlètesCAN respectent les politiques et le code de conduite d'AthlètesCAN, y compris, mais sans s'y limiter, la <i>Politique sur l'abus de substances</i>.</p>
Mesures spécifiques et exigences concernant les soirées et les rencontres	<p>Lors des rencontres et des soirées organisées par AthlètesCAN où l'on sert de l'alcool :</p> <ul style="list-style-type: none"> • on ne peut servir et consommer de l'alcool que dans les aires ou les salles désignées à cet effet, comme la suite de réception ou la salle à manger formelle. • l'alcool sera servi par un barman ou des personnes qui détiennent la certification Smart Serve, dont la formation leur permet d'éviter de servir trop d'alcool, de servir des clients n'ayant pas atteint la majorité ou de servir les personnes qui semblent intoxiquées. • il est strictement interdit de permettre aux invités de se servir de l'alcool. • les boissons alcoolisées seront servies pendant une période de temps limitée. • on cessera de servir de l'alcool au plus tard une heure avant la fin de la soirée. • une ou plusieurs personnes seront désignées pour surveiller le déroulement de la soirée, les invités et la consommation d'alcool, et signalera toute observation inhabituelle au (à la) membre principal(e) du

	<p>personnel ou à un(e) membre du comité de direction.</p> <p>AthlètesCAN prendra des dispositions raisonnables pour mettre en œuvre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la soirée a lieu à un site de réunion, on s'assurera que le contrat stipule clairement que le personnel du site signalera la présence d'employés et d'invités intoxiqués aux représentants de l'employeur. Étant donné leur expertise, la responsabilité contractuelle devrait généralement incomber aux restaurants, aux bars et aux autres sites utilisés qui détiennent le permis d'alcool. • Tous les employés et les invités doivent nommer un chauffeur désigné avant le début de la soirée. • Des formes de divertissement permettant de recentrer l'attention sur des activités autres que la consommation d'alcool seront organisées. • On doit limiter les activités exigeant un effort physique, car celles-ci ne feront qu'augmenter la possibilité qu'un participant se blesse, particulièrement s'il a consommé de l'alcool. • On demandera au conjoint, à la conjointe ou à un membre de la famille de l'employé(e) ou de l'invité(e), ou à la police au besoin, de venir chercher cette personne si elle refuse d'être raisonnable.
Respect de la politique	Le(a) membre principal(e) du personnel ou un(e) membre du comité de direction d'AthlètesCAN sera chargé(e) de faire en sorte que l'on respecte ces lignes directrices.
Approbation	La présente politique a été révisée et adoptée par le conseil d'administration d'AthlètesCAN le 24 janvier 2021.
Révision	Le comité de gouvernance révisera la présente politique au besoin et fera des recommandations au conseil d'administration si des révisions se révèlent nécessaires.